

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00437

Numéro SIREN : 512 871 328

Nom ou dénomination : LVDS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2021 sous le numéro de dépôt 483

LVDS AUDIT
Société à responsabilité limitée au capital de 25 000 €
Siège social : 11 rue de la Fontaine Bleue
19100 BRIVE
RCS BRIVE 512 871 328

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 28 DECEMBRE 2020

Les soussignés :

- Madame Françoise MONTARNAL, à concurrence d'une part, ci.....1
portant le numéro 50

- Madame Marie-Pierre NAVES LAUBY, à concurrence d'une part, ci.....1
portant le numéro 250

- Monsieur Gilles VALVO, à concurrence d'une part, ci.....1
portant le numéro 249

- Monsieur Philippe SARLANDIE, à concurrence d'une part, ci.....1
portant le numéro 247

- Monsieur David DEVAUTOUR, à concurrence d'une part, ci.....1
portant le numéro 246

- La société « GROUPE LVDS », à concurrence de deux cent quarante cinq parts, ci.....245
numérotées de 1 à 49 inclus, 51 à 245 inclus et 248

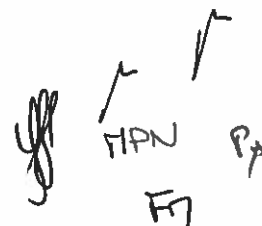
Titulaires des 250 parts numérotées 1 à 250 composant le capital social de la société LVDS AUDIT, seuls associés, statuant conformément aux stipulations de l'article 16 des statuts aux termes duquel Les décisions collectives peuvent « résulter du consentement de tous les associés exprimés dans un acte »,

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- rapport du gérant
- rapport du commissaire à la transformation
- transformation de la Société en Société par actions simplifiée ;
- adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- effets de la transformation ;
- nomination du Président et du Directeur Général ;
- projet de cession – Agrément de nouveaux associés ;
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés soussignés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, du rapport du Commissaire à la transformation établi conformément aux dispositions des articles L224-3 et L.223-43 du Code de commerce, constatent que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, approuvent expressément la valeur des biens composant l'actif social et constate l'absence d'avantage particulier.


Handwritten signatures and initials: a large signature on the left, and initials 'MPN', 'F7', and 'PA' on the right with arrows pointing to the text above.

DEUXIEME DECISION

Les associés soussignés, après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies en raison notamment de l'adoption de la première décision, décident, en application des dispositions des articles L.223-43 et L.227-3 dudit code, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter du 1^{er} janvier 2021.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

Cette décision n'entraîne aucune modification de la durée, de l'objet social, de la dénomination, du siège, ni du montant du capital de la société. Ce capital sera désormais divisé en 250 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront attribuées aux associés à proportion des parts qu'ils détiennent dans la société selon le rapport d'échange d'une action pour une part.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par actions simplifiée adoptée sous la décision précédente, Les associés soussignés, connaissance prise du projet de nouveaux statuts, adoptent chacun des articles de ces statuts.

Les associés soussignés adoptent ensuite l'ensemble du texte des nouveaux statuts qui régiront la société sous sa forme nouvelle. Un exemplaire de ces statuts, signé comme le présent procès-verbal, lui demeurera annexé.

QUATRIÈME DECISION

La transformation sera opposable aux tiers dès l'inscription au registre du commerce et des sociétés des modifications qui en résultent. Toutefois, elle produira effet dans les rapports entre les associés et la direction de la société dès le 1^{er} janvier 2021.

Elle mettra fin aux fonctions de la Gérance à compter du 1^{er} janvier 2021.

La durée de l'exercice en cours n'est pas modifiée. Les comptes dudit exercice seront établis, contrôlés, communiqués à aux associés et soumis à leur approbation dans les conditions prévues aux nouveaux statuts.

Les associés soussignés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les statuts applicables à la société par actions simplifiée. A cet égard, la transformation est réputée avoir pris effet du premier jour de l'exercice actuellement en cours.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature, the initials "F7", "NPN", and "B".

CINQUIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts dans leur nouvelle rédaction, Les associés soussignés désignent en qualité de Président de la société, pour une durée illimitée, Monsieur David DEVAUTOUR.

SIXIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts dans leur nouvelle rédaction, Les associés soussignés désignent en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée illimitée, Madame Françoise MONTARNAL.

SEPTIEME DECISION

Les associés soussignés connaissance prise du projet de cession par la société GROUPE LVDS de trois droits sociaux qu'elle détient dans la Société LVDS AUDIT, au profit de Madame Lucie CREMOUX, Madame Evelyne SERIN-CABEAU et Monsieur Mathieu MOCHE à concurrence d'un titre chacun, agrée lesdites cessions et Madame Lucie CREMOUX, Madame Evelyne SERIN-CABEAU et Monsieur Mathieu MOCHE en qualité de nouveaux associés.

HUITIEME DECISION

Les associés soussignés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires et spécialement au Cabinet d'Avocats FIDAL, en son bureau de BRIVE LA GAILLARDE (19100) Immeuble Kennedy – 1 rue du Général Guédin, pour effectuer tous dépôts, formalités ou publications et, plus généralement, faire ce qui est nécessaire en matière juridique.

Les associés soussignés

Madame Françoise MONTARNAL

*Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général*

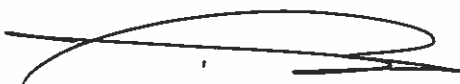


Monsieur Gilles VALVO

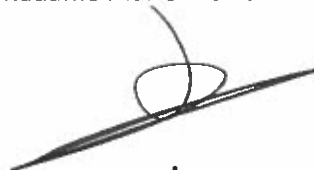


Monsieur David DEVAUTOUR

*Bon pour acceptation de fonctions
de Président.*



Madame Marie-Pierre NAVES LAUBY



Monsieur Philippe SARLANDIE



GROUPE LVDS

Représentée par Monsieur David DEVAUTOUR



Enregistré à : SERVICES DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
TITRE
Le 28/01/2021 Dossier 2021 00002471, référence 1904P01 2021 A 00117
Emregistrement : 125 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

La Contrôleuse Principale
des Finances Publiques
Ivène BARTHELEMY

